

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre à 20h00,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Frédéric BUTTET, Michelle CORRE, Nathalie MENUT, Aurélie BESANÇON, Vanessa BASSEUIL, Anne-Marie SAINT-MARTIN, Romain JONON, Stéphanie BOUVARD-LOLIGNIER, Christophe VERMOREL, Bernard GUITTAT, Christian STALPORT.

Etaient excusés: Alexandre LACROIX ayant donné pouvoir à Vanessa BASSEUIL

<u>Etaient absents</u> : Stéphane PEGON <u>Secrétaire de séance</u> : Aurélie BESANÇON. <u>Secrétaire de Mairie</u> : Ingrid BONNETAIN

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2018.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

Bernard GUITTAT signale qu'il n'a pas été fait mention, dans le compte-rendu, de son intervention concernant la poursuite des aides pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif jusqu'en 2021.

Le Maire déclare le compte-rendu adopté.

Point 2 : Souscription d'un emprunt pour le programme d'assainissement.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a consulté plusieurs organismes de financement concernant l'emprunt relatif aux travaux d'assainissement.

Il présente un tableau récapitulatif de toutes les offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du crédit agricole.

Objet: Financement d'investissement

Montant du capital emprunté : 350 000€uros

Durée d'amortissement : 300 mois

Taux d'intérêt : 1.71%

Frais de dossier : 350.00 €uros Périodicité retenue : semestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une

indemnité actuarielle)

Point 3 : Avancement de grade d'un agent.

La Maire explique qu'un adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, 8^{ème} échelon, IM 380, peut bénéficier, au 01/06/2019, d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, IM 393. Cet avancement de grade représente une charge supplémentaire de 84.76€/mois soit 1017.12€/an.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à 12 voix pour et 2 abstentions d'accepter cet avancement de grade et de créer l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Point 4 : Demande de participation à l'école Notre Dame de Charlieu..

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'école Sainte-Marie (école privée primaire de Charlieu) sous contrat d'association avec l'état dans lequel celle-ci sollicite une participation financière de la commune de Saint-Maurice pour un élève de la commune qu'elle accueille.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande. En effet, la commune de Saint-Maurice dispose d'une école primaire sur son territoire.

Point 5: Code animal.

Le Maire explique au conseil municipal qu'en juin 2018, la fédération des vétérinaires d'Europe, représentant plus de 200 000 professionnels de santé a « recommandé à toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation des mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux. C'est pourquoi les associations Code Animal et 30 millions d'amis invitent les communes à adopter un vœu afin d'envoyer non seulement un message fort au gouvernement quant à la nécessité de légiférer sur ce problème, mais aussi aux cirques afin de les inciter à faire évoluer leurs spectacles sans utiliser d'animaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix contre et 3 abstentions de ne pas prendre position.

Point 6 : Questions diverses.

- Le Maire demande à Vanessa BASSEUIL de faire un point sur le bulletin municipal. Elle annonce que celui-ci est parti à l'imprimerie et sera livré semaine N°2, c'est-à-dire une semaine avant les vœux de Maire qui auront lieu le 18/01/2019. Il est évoqué que peut-être qu'il serait bien que pour l'année prochaine, celui-ci soit distribué avant la fin de l'année.
- Le Maire informe le conseil municipal que les grandes tables et tabourets qui ont été récupérées pour meubler la deuxième salle périscolaire quand il y avait les activités périscolaires n'ont plus d'utilité et il conviendrait de les retirer. Il est décidé de mettre une annonce sur la page Facebook de la commune pour les donner.
- Il informe également le conseil municipal que sont stockés plusieurs meubles qui ne servent plus et qui encombrent les bâtiments communaux comme des tables individuelles de classe et un pétrin. Il est décidé de les mettre en vente sur le bon coin (10€ pour les tables individuelles d'école et 80€ pour le pétrin).

- Bernard GUITTAT indique au conseil municipal que le club de l'amitié a procédé à l'élection d'un nouveau conseil d'administration dont le président est Roland BASSEUIL.
- ↓ Le Maire précise que la Mairie sera fermée lundi 24 décembre 2018 au samedi 05 janvier 2019.

La séance est close à 22h45.